



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE DE VINCENNES – LOT N°6 : VITRAUX, PASSE AVEC LA SOCIETE VITRAIL SAINT GEORGES

**DÉCISION N° DM-26-072
EN DATE DU 11 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-20-192 du 21 août 2020 de signer le marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – Lot n°6 : Vitraux, avec la société VITRAIL SAINT GEORGES (notifié le 14/09/2020) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 février 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de mettre à jour la répartition financière entre le titulaire mandataire du groupement (VITRAIL SAINT GEORGES) et son co-traitant (LA MAISON DU VITRAIL) pour la tranche ferme et la tranche optionnelle ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société VITRAIL SAINT GEORGES, sise Domaine des Grandes Trèves – 82 avenue Marcel Merieux – 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES, l'acte modificatif n°1 au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – Lot n°6 : Vitraux.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public. Le marché reste conclu pour un montant de 83 934,23 € HT (100 721,07 € TTC) décomposé comme suit entre les membres du groupement :

- Tranche ferme – Façade EST – Façade NORD : 20 770,26 € HT (24 924,31 € TTC)
 - VITRAIL SAINT GEORGES : 0 € HT
 - LA MAISON DU VITRAIL : 20 770,26 € HT

- Tranche optionnelle – Façade OUEST – Façade SUD : 63 163,97 € HT (75 796,76 € TTC)
 - VITRAIL SAINT GEORGES : 11 577,25 € HT
 - LA MAISON DU VITRAIL : 51 586,72 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260211-lmc1H13921H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/02/2026
Date de Publication : 11/02/2026